Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221205-2022-270-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2022
Affichage : 12/07/2022

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 05 DÉCEMBRE 2022

RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

Approbation et autorisation de signature du marché n°2023/03 relatif au traitement et à l'élimination des boues de stations d'épuration
Lot n°1 : Traitement et élimination des boues des stations d'épuration de Brezolles et Tremblay-les-Villages avec déshydratation sur place, analyses, transport et prise en charge sur une plateforme de compostage
Lot n°2 : Traitement et élimination des boues des stations d'épuration de Ezy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille et Saint-Rémy-sur-Avre avec déshydratation sur place, analyses, transport et prise en charge sur une plateforme de compostage
Lot n°3 : Hygiénisation des boues des stations d'épuration de Ezy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille et Saint-Rémy-sur-Avre par injection de lait de chaux, et transport, épandage et suivi agronomique des boues des sites de Saint-Rémy-sur-Avre et Ivry-la-Bataille

N°2022-270

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**21**
Nombre de pouvoirs	**0**
Votants	**21**
Secrétaire de séance : Monsieur Damien STEPHO	

L'an 2022, le 05 décembre à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Pierre SANIER (BU), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221205-2022-270-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 12/2022
Affichage : 12/07/2022

Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Talal ABDELKADER (DREUX)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Les stations d'épuration présentes sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et pour lesquelles la Communauté d'agglomération est compétente sont actuellement gérées soit en régie directe soit via des contrats de délégation de service public (DSP).

Ainsi, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a la charge du traitement des boues des stations d'épuration (STEP) gérées en régie directe suivantes :
- Tremblay-les-Villages ;
- Brezolles ;
- Saint-Rémy-sur-Avre.

Parallèlement, et notamment en raison des obligations induites par la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, la Communauté d'agglomération assure également l'hygiénisation des boues de la commune d'Ezy-sur-Eure dont la gestion est déléguée via un contrat de concession de service public.

Enfin, le marché prévoit la possibilité d'intégrer le traitement des boues de la station d'épuration d'Ivry-la-Bataille.
Dans ce contexte, et dans l'attente de la prise d'effet du futur contrat de délégation de service public, le présent marché a pour objet de confier le traitement et l'élimination des boues de stations d'épuration suivantes :
- lot n°1 : traitement et élimination des boues des stations d'épuration de Brezolles et Tremblay-les-Villages avec déshydratation sur place, analyses, transport et prise en charge sur une plateforme de compostage ;
- lot n°2 : traitement et élimination des boues des stations d'épuration de Ezy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille et Saint-Rémy-sur-Avre avec déshydratation sur place, analyses, transport et prise en charge sur une plateforme de compostage ;
- lot n°3 : hygiénisation des boues des stations d'épuration de Ezy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille et Saint-Rémy-sur-Avre par injection de lait de chaux, et transport, épandage et suivi agronomique des boues des sites de Saint-Rémy-sur-Avre et Ivry-la-Bataille.

Plusieurs méthodes existent pour éliminer les boues dans le respect des contraintes réglementaires :
- la déshydratation et l'évacuation en compostage des boues produites couramment utilisées avant la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 ;
- l'injection du lait de chaux pour hygiéniser les boues puis leur valorisation en agriculture ; cette méthode a été mise en place lors de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 car elle impacte moins le fonctionnement des stations d'épuration, elle limite les nuisances pour le voisinage (absence de nuisance sonore et réduction des nuisances olfactives) et enfin, elle permet de pérenniser la valorisation des boues en agriculture.
Afin de comparer le coût financier respectif de ces méthodes, deux lots ont été prévus (les candidats étant informés que seul un de ces deux lots serait retenu), le bureau communautaire, après décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres, sera amené à approuver l'attribution du lot retenu et à déclarer sans suite le lot restant.

Une procédure de consultation a donc été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un marché d'une durée d'un an reconductible tacitement trois fois.

À l'issue de la consultation, trois (3) offres ont été reçues s'agissant des lots n°1 et 2, et deux (2) offres ont été reçues s'agissant du lot n°3.

La Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 5 décembre 2022, a :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221205-2022-270-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2022
Affichage : 12/07/2022

- attribué le lot n°1 du marché à la société SEDE ENVIRONNEMENT, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant global et forfaitaire annuel de 100 040,00 € HT ;
- attribué le lot n°3 du marché à la société SUEZ ORGANIQUE, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant global et forfaitaire annuel de 54 266,47 € HT, toute tranches comprises.
- émis un avis favorable à la déclaration sans suite la procédure de consultation du lot n°2 du marché conformément à l'article R2185-1 du code de la commande publique.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.1414-3,
VU le code de la commande publique,
VU le 3° de la délibération n° 2021-75 du 12 avril 2021 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de fournitures et services passés selon une procédure formalisée
VU le procès-verbal d'attribution de la CAO réunie le 5 décembre 2022

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **ARTICLE 1 :APPROUVE ET AUTORISE** la signature du marché n°2023/03-01 relatif au traitement et à l'élimination des boues de stations d'épuration – Lot n°1 : Traitement et élimination des boues des stations d'épuration de Brezolles et Tremblay-les-Villages avec déshydratation sur place, analyses, transport et prise en charge sur une plateforme de compostage, avec la société SEDE ENVIRONNEMENT, prenant la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire annuel de 100 040,00 € HT, et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois par période d'un (1) an ;
- **ARTICLE 2 : APPROUVE ET AUTORISE** la signature du marché n°2023/03-03 relatif au traitement et à l'élimination des boues de stations d'épuration – Lot n°3 : Hygiénisation des boues des stations d'épuration de Ezy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille et Saint-Rémy-sur-Avre par injection de lait de chaux, et transport, épandage et suivi agronomique des boues des sites de Saint-Rémy-sur-Avre et Ivry-la-Bataille, avec la société SUEZ ORGANIQUE, prenant la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire annuel de 54 266,47 € HT toutes tranches comprises, et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois par période d'un (1) an ;
- **ARTICLE 3 : DÉCLARE SANS SUITE** la procédure de passation du lot n°2 du marché relatif au traitement et à l'élimination des boues des stations d'épuration de Ezy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille et Saint-Rémy-sur-Avre avec déshydratation sur place, analyses, transport et prise en charge sur une plateforme de compostage;
- **ARTICLE 4 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les marchés.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 15/12/2022

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 15/12/2022

Gérard SOURISSEAU
Président

Damien STEPHO
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221205-2022-270-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2022
Affichage : 12/07/2022